

LOGEMENT A FRIBOURG

PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 1 / 3

1 VISITE

Les coordonnées pour la visite du logement sont précisées dans le détail de l'offre ; nous vous invitons à prendre contact avec la personne mentionnée en vue d'organiser une visite et vous assurer que celui-ci corresponde à vos attentes.

2 FORMULAIRE

Le formulaire **demande de location** doit être dûment rempli, imprimé, daté et signé par vos soins.

Ce formulaire constitue la première pièce de votre dossier à compléter avec les documents cités en étape 3.

3 DOCUMENTS A PRODUIRE

Les documents suivants sont requis pour chaque personne majeure amenée à résider dans le logement ou à signer le bail en qualité de garant :

ATTENTION : fournir uniquement des photocopies – aucun original svp !

A. IDENTITE

- pour les Suisses ⇒ carte d'identité ou passeport ou livret de famille
- pour les étrangers ⇒ titres de séjour

B. GAINS ACTUELS

toute attestation de revenu soit :

- 3 dernières fiches de salaire délivrées par l'employeur
- indemnités de chômage, décisions de rentes AVS, AI, etc.
- décompte(s) de prestations d'assistance
- contrat d'apprentissage, bourses d'études, ...
- bilan certifié pour les indépendants
- subsides d'assurance

LOGEMENT A FRIBOURG

PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 2 / 3

3 DOCUMENTS A PRODUIRE (SUITE)

C. POURSUITES

Attestation de l'Office des Poursuites et des Faillites – **VALIDITE 3 MOIS**

COORDONNEES Office des Poursuites
 Av. de Beauregard 13
 1700 FRIBOURG
 T 026 300 94 00 - F 026 300 94 49
 Horaires 08h30-11h30 / 14h00-17h00 (LU-VE)

Vous pouvez obtenir votre attestation au **GUICHET** de l'office, soit :

- contre paiement de CHF 17.00 par attestation
- en vous y présentant personnellement muni d'une pièce d'identité
- représenté par un tiers au bénéfice d'une procuration et muni d'une copie de votre pièce d'identité

D. SITUATION PERSONNELLE

en fonction de votre situation personnelle, joindre si nécessaire

- jugement de divorce ou de séparation de corps mentionnant les éventuelles pensions alimentaires ou mesures provisoires, ainsi que l'autorité parentale
- certificat de grossesse mentionnant le terme prévu et établi par un médecin reconnu
- lettre de démission et accusé de réception de l'employeur si l'un des candidats va cesser son activité professionnelle dans les mois suivant la présente demande
- toute autre information utile

LOGEMENT A FRIBOURG

PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 3 / 3

4 DEPOT DE VOTRE DOSSIER

Le formulaire (étape 2) et les documents (étape 3) constituent votre dossier d'inscription que nous vous invitons à déposer à notre réception ou à nous adresser par courrier, fax ou e-mail :

RECEPTION

Rue de Romont 5
1700 FRIBOURG
Horaires LU-VE
08h30 – 11h00
14h00 – 16h00

CORRESPONDANCE

ROSSET SA
Agence immobilière
Rue de Romont 5 / CP 1337
1701 FRIBOURG

FAX

026 347 28 48

E-MAIL

fribourg@rosset.ch

Nous vous rappelons que seules des photocopies seront acceptées ; aucune copie ne sera effectuée par notre agence. Seuls les dossiers complets seront traités.

La présente offre vous est faite sous réserve de relocation entre temps et votre inscription n'a pas de valeur contractuelle.

L'ordre de réception des dossiers n'a pas d'incidence sur le choix du futur locataire.

Enfin, nous vous rendons attentifs au fait que la présente procédure d'inscription est spécifique à une offre pour un logement. D'autres procédures s'appliquent pour les locaux commerciaux et parkings.